

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2021

Question écrite urgente

L'extension du Centre islamique de Genève participe-t-elle à encourager l'intégration des étrangers et la cohésion sociale ?

En réponse à une question posée le 1^{er} juin dernier par la conseillère nationale Céline Amaudruz au sujet des projets d'extension du Centre islamique de Genève (Interpellation 21.3617 « Agrandissement du Centre islamique de Genève. La Confédération n'a-t-elle rien à dire ? »¹), le Conseil fédéral a rappelé quelques principes juridiques. La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit notamment que la Confédération, les cantons et les communes soutiennent par des mesures d'aménagement les efforts visant à « encourager l'intégration des étrangers et la cohésion sociale ». La planification de l'urbanisation prévoyant la réalisation de plans directeurs et de plans d'affectation doit tenir compte de ce but. Les cantons établissent ces plans dans le respect du droit fédéral. Les cantons et les communes contrôlent que les conditions de délivrance d'une autorisation de construire sont réunies.

Se pose donc la question de savoir si l'extension du Centre islamique de Genève participe à « encourager l'intégration des étrangers et la cohésion sociale » au vu des déclarations de son directeur. Ce dernier a évoqué la femme non voilée qui circule de main en main telle une pièce de monnaie, le soutien à la lapidation des femmes adultères, châtiment qui ne serait pas si cruel vu que la personne suppliciée perdrait rapidement connaissance, et récemment les talibans en des termes élogieux.

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20213617>

Ma question est la suivante :

Pour le Conseil d'Etat, l'extension du Centre islamique de Genève participe-t-elle à « encourager l'intégration des étrangers et la cohésion sociale » ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.